

Protection de l'enfance Missions et interlocuteurs à la Drees

Le dispositif d'observation statistique de la Drees sur la protection de l'enfance et de l'adolescence repose sur trois sources principales :

L'enquête annuelle sur l'aide sociale des départements

Les volets « bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance » et « dépenses d'aide sociale » de l'enquête annuelle sur l'aide sociale des départements permettent de recueillir des informations agrégées sur les bénéficiaires des prestations, leurs caractéristiques (sexe, âge...), et sur les dépenses afférentes dans chaque département. Le volet « personnels » de cette enquête recueille en outre des données sur les professionnels travaillant dans les services de l'aide sociale à l'enfance des départements.

Cette enquête est gérée par le Bureau des collectivités locales :

- *M. Tedjani TARAYOUN pour le volet « bénéficiaires de l'ASE »
drees-aidesociale@sante.gouv.fr
La collecte des données relatives à l'année N-1 a lieu de fin février à fin avril.*
- *M. Moussa KEITA pour le volet « dépenses d'aide sociale »
drees-aidesociale@sante.gouv.fr
La collecte des données relatives à l'année N-1 a lieu de mai à fin juillet.*

L'enquête sur les établissements et services de la protection de l'enfance

L'enquête quadriennale sur les établissements et services de la protection de l'enfance permet de recueillir des informations sur l'activité des établissements et services de la protection de l'enfance, et des données individuelles sur le personnel en fonction et sur le profil des enfants et jeunes adultes accueillis dans ces structures.

Cette enquête est gérée par le Bureau des Collectivités Locales :

- *Mme Nadia AMROUS
drees-espe@sante.gouv.fr*

Le dispositif Olinpe (Observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance)

Chaque année jusqu'ici, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) recueillait, auprès des collectivités en charge de l'ASE, des données administratives sur les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'ASE, dans le cadre du dispositif Observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (Olinpe). Ce dispositif couvre le champ des mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure judiciaire et/ou prestation administrative en protection de l'enfance décidée, débutée, renouvelée ou terminée depuis 2012 sur le territoire français, hors aides financières. À compter du 1^{er} janvier 2023, la Drees est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre de la collecte des données, de leurs traitements et de leur mise à disposition. Cette source de données est un outil essentiel à l'amélioration de la connaissance de la population concernée par une mesure d'aide sociale à l'enfance, et du parcours des enfants protégés.

Ce dispositif est géré par le Bureau des collectivités locales :

- Mme Marie CASTAGNÉ
drees-olinpe@sante.gouv.fr
La collecte est annuelle.

Pour en savoir plus sur le dispositif d'observation statistique de la Drees sur la protection de l'enfance et de l'adolescence :

[Protection de l'enfance et de l'adolescence | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

Pour en savoir plus sur le dispositif Olinpe :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/dispositif-olinpe>

Pour toute question sur le dispositif Olinpe, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :

drees-olinpe@sante.gouv.fr